



**Plan Régional
de Santé au Travail**
en Nouvelle-Aquitaine
2016 - 2020

QUELS

RISQUES ?

QUELLE

PRÉVENTION ?

QUELLES

PROCÉDURES ?

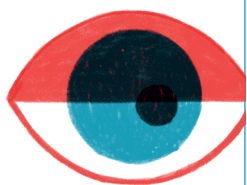
INTERDIT
À LA
VENTE
DEPUIS
1997

JE SUIS
TOUJOURS
PRÉSENT

JE RESTE
UN
DANGER !



AMIANTE



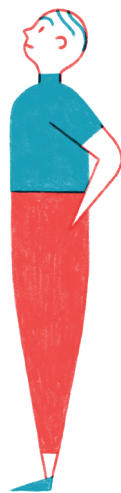
ON
NE ME
VOIT PAS



ON NE
M'ENTEND
PAS



ON
NE ME
SENT PAS



TOUS LES MÉTIERS ET SECTEURS D'ACTIVITÉ* PEUVENT ÊTRE EXPOSÉS AUX FIBRES D'AMIANTE

MÉTIERS DU BÂTIMENT, NETTOYAGE, ASSAINISSEMENT, MAINTENANCE

- Colles de carrelages, de faïences;
- Peintures, enduits, plâtres;
- Câbles, armoires électriques;
- Calorifuges, flocages, canalisations;
- Ardoises, bardages fibrociment;
- Dalles de sols, faux-plafonds...

LES MÉTIERS DU SPECTACLE ET DE L'AUDIOVISUEL

- Rideaux de théâtres, flocages, calorifugeages, faux plafonds...

TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE CIVIL

- Enrobés routiers, remblais...
- Peintures, enduits des ponts...

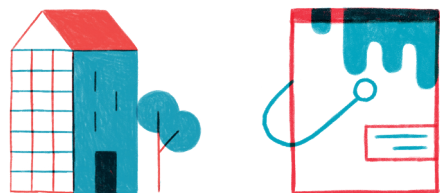
INDUSTRIE ET ARTISANAT

- Joints, tresses, calorifugeage (chaudières, machines, tuyaux...);
- Garnitures de freins et friction (véhicules, ponts roulants, machines...);
- Calorifuges des machines et autres installations industrielles anciennes...

TRANSPORTS

- Aéronefs (peintures, joints...);
- Trains (peintures, joints, freins...);
- Navires (peintures, flocage, joints, calorifugeage, tuyaux...).

➤ PLUS DE 3 500 PRODUITS RÉFÉRENCÉS



* les intérimaires sont aussi concernés

L'AMIANTE PEUT PROVOQUER DES MALADIES GRAVES

➤ CANCERS / LIMITATIONS RESPIRATOIRES...

- 100 000 morts à venir d'ici 2025;
- 2 000 à 3 000 décès/an.



LE REPÉRAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX (RAAT) EST INDISPENSABLE

Le dossier technique amiante (DTA) est insuffisant.
Un repérage avant travaux (RAAT) approfondi doit être réalisé.

RAAT

- Connaissance de la localisation des matériaux amiantés;
- Repérage en fonction des travaux à réaliser;
- Prévention adaptée au risque.



PAS FORMÉ / PAS TOUCHER

OBLIGATION DE FORMATION

- L'encadrant (chef de chantier, chef technique...);
- L'opérateur (personne qui intervient).



MODALITÉ D'INTERVENTION SUR LES PETITS TRAVAUX

➤ POUR ALLER PLUS
LOIN INTERVENEZ
EN SÉCURITÉ :

Règles de l'art Amiante
sous-section 4
reglesdelartamiante.fr

➤ LES ÉTAPES À SUIVRE :

ÉTAPE 01

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Protection des parois sols susceptibles d'être pollués;
- Confinement pour les empoussièrlements les plus élevés.

ÉTAPE 02

PROTECTION COLLECTIVE

Réduction de l'empoussièrment par aspiration à la source (aspirateur spécifique THE), brumisation, utilisation de poches de gel...

ÉTAPE 03

PROTECTION INDIVIDUELLE

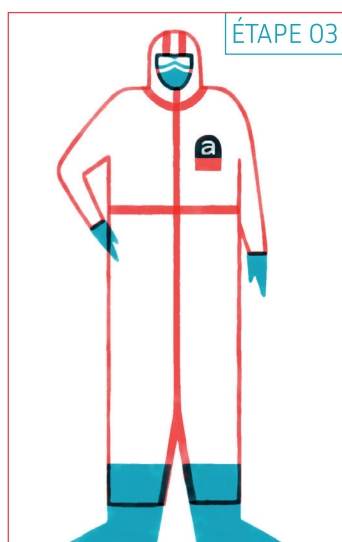
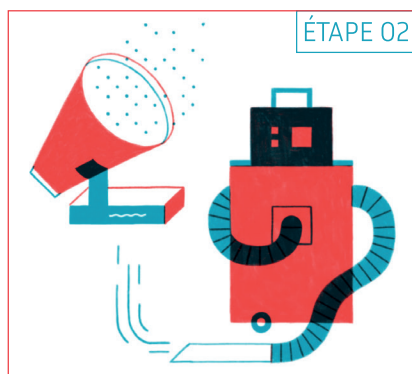
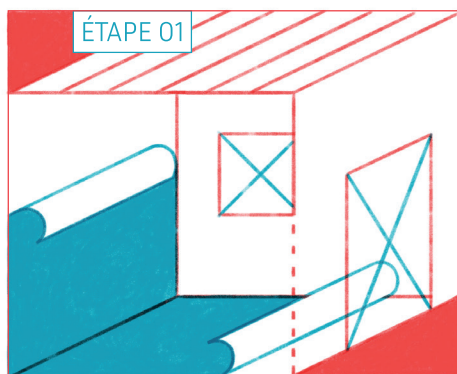
- Combinaisons, bottes, gants;
 - Masques adaptés selon l'empoussièrment, l'effort, les conditions thermiques et climatiques..
- Attention, les FFP3 (masques papiers) ne sont utilisables que pour un empoussièrment faible et pour une durée maximale de 15 mn.

ÉTAPE 04

DÉCONTAMINATION

- Décontamination des personnes et du matériel;
- Double ensachage des déchets...
- Traitement des déchets dans les filières adaptées.

ILLUSTRATIONS À TITRE D'EXEMPLES (NON EXHAUSTIF)



SI J'AI UN DOUTE SUR LA PRÉSENCE D'AMIANTE, QUE FAIRE ?



JE N'Y TOUCHE PAS JE PRÉVIENS

SELON LE CONTEXTE :

- Mon chef de chantier;
- Le représentant du CSSCT ou CHSCT;
- Le responsable sécurité, l'animateur HSE;
- Le médecin ou l'infirmier du travail...
- Le coordonnateur SPS;
- Le responsable de travaux;
- Le chef d'atelier;
- L'agence d'emploi et de recrutement*.

*INTERIM :

L'agence d'emploi et de recrutement a une obligation de prévention des risques professionnels conjointement avec l'entreprise utilisatrice. Il est interdit de faire appel à des intérimaires pour les travaux de désamiantage, ces travailleurs peuvent cependant être en contact avec des matériaux amiantés dans l'exercice de nombreux métiers.